Je cite un dernier passage de ce même article pour faire comprendre au ministre pourquoi j'ai mis en doute l'utilité des remarques qu'il a formulées ce matin:

On a fait part aux dirigeants de la ville du plan fédéral d'évacuation de Montréal. Aucune mesure n'a été prise.

Tout cela remonte à seize mois et demi. En toute justice envers la Chambre et envers les personnes dévouées, partout au Canada, qui consacrent leur temps, leur énergie et leur talent,-et parfois même risquent leur vie,-aux préparatifs de défense passive, de quel droit le ministre ressasse-t-il aujourd'hui, sous prétexte de nous fournir des renseignements nouveaux, une documentation qui a été publiée dans tous les journaux du Canada il y a 17 mois? Si j'en avais le temps et si j'étais disposé à le faire,—je ne le ferai pas,-je pourrais me reporter aux délibérations du comité spécial des crédits qui a étudié la défense passive. Je suis à peu près sûr que toutes les déclarations qui s'y trouvent peuvent se rattacher à des déclarations que le ministre avait faites antérieurement

L'hon. M. Martin: Puis-je donner ici une explication à mon honorable ami? Je suis sûr qu'il ne demande pas mieux. Je viens de m'entretenir avec l'honorable député d'Esquimalt-Saanich qui, je crois, approuve ce que je me propose de dire maintenant. Ce que j'ai dit ce matin n'était pas du nouveau. Ce qu'il y a de neuf à ce sujet, c'est que ce programme a maintenant été adopté par le gouvernement. L'honorable député m'avait demandé il y a plusieurs mois au comité spécial des crédits, si c'était là notre programme et je lui ai répondu que non, que le ministère effectuait ces exercices. Depuis ce temps, cependant, le gouvernement du Canada a reconnu l'opportunité de continuer ces exercices. Voilà ce que voulait dire ma déclaration de ce matin; elle fait suite à une question qui m'a été posée il y a plusieurs mois par l'honorable député d'Esquimalt-Saanich. Je suis sûr que ce renseignement intéressera mon honorable ami.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Je sais gré au ministre de son interruption et de ses observations. Mais, si telle n'était pas la politique définie du Gouvernement il y a seize mois, qu'est-ce que faisait donc l'organisation de la défense civile en préparant jusque dans les derniers détails,—on peut le supposer en tout cas,—les plans d'évacuation de ces grandes villes? En outre, si ce n'était pas alors la politique du Gouvernement, le ministère outrepassait de beaucoup son autorité en accomplissant un travail de ce genre. Nous pourrions trouver d'autres

déclarations. Cependant, je ne prendrai pas le temps de le faire. Mais le ministre sait parfaitement que, lorsqu'il a pris la parole devant la Fédération des maires et des municipalités en 1954, si ma mémoire est fidèle...

L'hon. M. Martin: C'était en 1954.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): ... lui et le directeur de l'organisation de la défense civile, le major-général Worthington, ont alors signalé que l'évacuation était le plan d'action qu'allait suivre le service fédéral de la défense civile.

L'hon. M. Martin: C'est exact.

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): S'il en était ainsi en 1954, cela devait correspondre à la ligne de conduite ministérielle de l'époque, et nous en arrivons ainsi au point où le ministre, il y a un instant, nous donnait une autre dose provisoire de sirop calmant réchauffé. Je ne m'étais nullement proposé de traiter le sujet dont je viens de parler, mais j'ose croire que mes remarques ont fait comprendre au ministre que même si certains d'entre nous ont passé ici deux jours à l'écouter, à le voir frétiller et éluder les problèmes, donner des réponses douces et faciles aux questions posées à la Chambre, nous n'avons pas nécessairement été dupes de son attitude. Nous discernons fort bien qu'une foule de questions dont on l'a saisi n'ont pas fait l'objet de réponses satisfaisantes, même si elles ont été éludées par le plus consommé des politiciens que j'aie vus en action, au cours du peu de temps que j'ai passé à la Chambre.

L'hon. M. Martin: Ajouteriez-vous qu'il était un politicien agréable?

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): La première qualité d'un politicien est incontestablement d'être aimable. A cet égard, je pense respectueusement que nul en cette enceinte ne peut pas ne pas aimer le ministre. Je le tiens en haute estime, sous ce rapport, car il est bien évident que je suis loin d'être aussi aimable que lui.

M. Knowles: Est-ce le meilleur compliment que vous puissiez lui adresser?

M. Hamilton (Notre-Dame-de-Grâce): Qu'il me soit permis de parler de la situation particulière qui existe dans la ville de Montréal. Il n'y a pour l'instant dans la ville de Montréal proprement dite,—cette précision s'impose car mon argument ne s'applique pas aux municipalités environnantes,—aucune organisation de défense civile, en fonctionnement. Cela résulte du refus pur et simple que le